Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1948)

Heft: 4

Artikel: La Confédération et les beaux-arts = Der Bund und die bildende Kunst

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-625517

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Grâce aux efforts des deux architectes susnommés, une section d'architecture put, cette fois, être organisée dans le cadre de notre exposition générale. 8 architectes y prennent part.

Donnant suite au désir exprimé par la direction du Musée de Berne, le placement des œuvres, peinture et sculpture, fut fait par des membres du jury, MM. Martin, Stauffer et Zschokke.

Par un geste de courtoisie digne d'être relevé, les Bernois, étant nos hôtes, voulurent être placés au 1er sous-sol, considéré, à tort ou à raison, comme étant moins favorable.

La cérémonie d'ouverture eut lieu samedi après-midi, 17 avril. Le président central Eug. Martin y salua la présence de M. le Conseiller fédéral Ph. Etter, chef du département fédéral de l'intérieur, de M. le Dr. Feldmann, président du Conseil d'Etat bernois, de M. le Dr. Bärtschi, président de la ville de Berne, de l'ancien Conseiller d'Etat M. le Dr. Rudolf, président de la commission cantonale bernoise des beaux-arts, de M. Raaflaub, ancien directeur des finances de la ville de Berne, président de la commission municipale des beaux-arts, d'autres personnalités invitées, de représentants d'autres associations, de nombreux artistes et de membres passifs.

Le président central prononça son discours d'ouverture, comme de coutume très spirituel et fin (nous le reproduisons plus haut) et déclara ouverte la XXIe exposition générale.

Au cours de la matinée avait eu lieu une visite, réservée à la presse, de l'exposition qui sera ouverte jusqu'au 13 juin. Un succès mérité puisse-t-il récompenser les efforts des exposants.

Les artistes, leurs hôtes et amis se retrouvèrent ensuite à l'hôtel Schweizerhof pour une réunion amicale, dans une atmosphère de douce euphorie...

A. D.



Ciolina, Bern

« Jeune pêcheur » (Blau) 1936

La Confédération et les beaux-arts.

Du rapport du Conseil fédéral (département de l'intérieur) sur sa gestion en 1947 nous extrayons ce qui suit:

1, Encouragement des beaux-arts.

- a. La commission fédérale des beaux-arts a tenu deux séances plénières.
- b. Bourses d'études: Sur la proposition de la commission, le département a alloué des bourses et des prix d'encouragement pour un total de 30 000 francs à des jeunes peintres et sculpteurs, soit 12 bourses de 1500 à 3000 francs et 7 prix d'encouragement du montant maximum de 500 francs prévu par l'ordonnance. Le nombre des candidats qui avaient envoyé des travaux d'épreuve a été de 119. Pour la première fois, tous les envois ont été exposés publiquement pendant une semaine à la Kunsthalle de Berne.
- c. Achats. Le département a acheté pour le compte de la Confédération 6 œuvres, pour un montant total de 8000 francs, à l'exposition régionale de la société suisse des beaux-arts et 14 œuvres d'une valeur totale de 10 000 francs, à la XVIIIe exposition de la société des femmes peintres, sculpteurs et décoratrices. Les œuvres acquises dans la première de ces expositions ont été, comme de coutume, remises en prêt à quelques sections de la société suisse des beaux-arts; les autres ont été, pour la plupart, mises à la disposition du département politique pour la décoration des bâtiments de nos légations à l'étranger.
- d. Oeuvres d'art commandées ou subventionnées par les pouvoirs publics. Une grande fresque du peintre Walter Clénin à été inaugurée, le 1^{er} août, au bâtiment des archives de la Suisse primitive, à Schwyz.

Le département a organisé, d'entente avec le gouvernement du canton du Tessin et avec la collaboration de celui-ci, un concours restreint pour la décoration sculpturale d'une fontaine au Monte Ceneri.

Des subventions fédérales ont été allouées ou payées: à la ville de Genève, pour la décoration picturale de deux loggias à l'entrée du musée d'art et d'histoire, par Maurice Barraud et Alexandre Blanchet; au canton de Soleure, pour l'organisation d'un concours en vue de l'obtention de projets pour un monument commémoratif de la bataille de Dornach.

- e. Concours de tableaux scolaires. Sur la proposition de la commission pour le questions scolaires intercantonales de la société suisse des instituteurs, deux nouveaux concours de tableaux scolaires ont été organisés, conformément au programme élaboré par cette commission. La collection des tableaux scolaires comprend actuellement 60 sujets.
- f. Exposition de beaux-arts à l'étranger. De telles expositions rentrent, à n'en pas douter, dans le domaine de la propagande culturelles à l'étranger. Afin d'éviter les doubles emplois, il a été convenu provisoirement avec la communauté de travail « Pro Helvetia » qu'elle continuerait de s'occuper des projets d'exposition à l'étude (notamment à Stockholm, Amsterdam et Bruxelles), à l'exception de la « Biennale » de Venise, dont la section suisse sera, comme par le passé et conformément à une tradition déjà ancienne, organisée par le secrétariat du département.
- 2. Fondation Gleyre. La commission administrative n'a eu qu'une séance. Elle a encouragé par des subventions l'exécution ou la préparation de quelques œuvres d'art importantes. Elle a assumé les frais du transport et de l'inhumation des restes du peintre Charles Gleyre, du cimetière de la Sallaz à Lausanne, dans son village natal de Chevilly (Vaud), et envoyé une délégation à la cérémonie.

3. Fondation Gottfried Keller. Les collections de la fondation se sont enrichies de sept acquisitions nouvelles (dont un don). Sur la proposition de la commission de la fondation, les œuvres acquises ont été remises en dépôt à des musées publics, selon l'usage.

Des sommes importantes ont été dépensées pour l'entretien et la restauration de l'ancien couvent de St-Georges, à Stein am Rhein, qui est propriété de la Confédération.

Je tiens a déclarer aussi que l'intégrité de l'œuvre d'un artiste est plus importante que son but charitable. Ceux d'entre vous qui ne comprennent pas cela font partie de cette humanité qui est en train de détruire le monde. (de Ayn. Rand)

L' Ecole des Beaux-Arts de Genève

fête son 200^{me} anniversaire.

Depuis la création de l'Ecole, deux siècles se sont écoulés. Pendant ce temps, elle a passé par bien des difficultés, des tâtonne-

ments, des transformations, avant d'atteindre les résultats que l'on

Der Bund und die bildende Kunst.

SCHWEIZER KUNST

Dem Bericht des Bundesrates (Departement des Innern) über seine Geschäftsführung im Jahre 1947 entnehmen wir folgendes:

1. Förderung der freien Künste.

- a. Die eidgenössische Kunstkommission trat im Jahre 1947 zu zwei Plenarsitzungen zusammen.
- b. Stipendien: Auf Antrag der Kommission wurden Stipendien und Preise im Totalbetrag von Fr. 30 000 an jüngere Schweizer Künstler verliehen, und zwar 12 Stipendien in der Höhe von Fr. 1500 bis Fr. 3000 und 7 Preise in dem durch die Kunstverordnung festgesetzen Maximalbetrag von je Fr. 500. 119 Bewerber hatten Probearbeiten eingesandt. Zum ersten Male wurden sämtliche Einsendungen, anschliessend an die Beurteilung durch die Kunstkommission, während einer Woche in der Kunsthalle Bern öffentlich ausgestellt.
- c. Ankäufe: Das Departement erwarb Kunstwerke für den Bund an der Regionalen Ausstellung des Schweizerischen Kunstvereins (6 Werke im Totalwert von Fr. 8000) und an der XVIII. Ausstellung der Gesellschaft schweizerischer Malerinnen, Bildhauerinnen und Kunstgewerblerinnen (14 Werke im Totalwert von Fr. 10 000). Die ersteren Ankäufe wurden, wie üblich, einigen Sektionen des Kunstvereins als Leihgaben überlassen, die letzteren zum grössten Teil dem Politischen Departement für die Ausstattung unserer Gesandtschaftsgebäude zur Verfügung gestellt.
- d. Erstellung öffentlicher monumentaler Kunstwerke. Am 1. August 1947 wurde im Bundesbriefarchiv in Schwyz das grosse Freskogemälde von Walter Clénin der Öffentlichkeit übergeben.

Das Departement veranstaltete, im Einvernehmen und unter Mitwirkung der Regierung des Kantons Tessin, einen beschränkten Wettbewerb für die bildhauerische Ausschmückung eines Brunnens auf dem Monte Ceneri.

Bundesbeiträge wurden zugesichert bzw. ausbezahlt: An die Stadt Genf für die Ausmalung des Treppenhauses im Musée d'art et d'histoire durch Maurice Barraud und Alexandre Blanchet; an den Kanton Solothurn für den Wettbewerb zur Erlangung von Entwürfen für ein Schlachtdenkmal in Dornach.

- e. Schulwandbilder-Wettbewerb. Auf Grund der von der Kommission für interkantonale Schulfragen des schweizerischen Lehrervereins ausgearbeiteten Programme wurden zwei weitere Wettbewerbe für Schulwandbilder durchgeführt. Das schweizerische Schulwandbilderwerk umfasst nun 60 Blätter.
- f. Kunstausstellungen im Auslande. Solche Ausstellungen gehören ausgesprochen in das Gebiet der Kulturwerbung im Auslande. Um Doppelspurigkeit zu vermeiden, wurde, im Sinne einer vorläufigen Regelung, mit der Arbeitsgemeinschaft Pro Helvetia vereinbart, dass sie die heute in Erwägung stehenden Ausstellungsprojekte — u. a. Stockholm, Amsterdam, Brüssel — weiter behandeln solle. Ausnahme: Die «Biennale» in Venedig, deren Beschickung, auf Grund einer langjährigen Tradition, weiterhin durch das Departementssekretariat selbst organisiert wird.
- 2. Gleyre-Stiftung. Die Verwaltungskommission hielt nur eine Sitzung ab. Sie förderte durch Ausrichtung von Subventionen die Ausführung oder Vorbereitung bedeutender Kunstwerke. Ausserdem übernahm sie die Kosten der Überführung und Bestattung der Überreste des Malers Charles Gleyre vom Friedhof La Sallaz in Lausanne nach seinem Geburtsort Chevilly (Waadt) und liess sich an dieser Zeremonie durch eine Delegation vertreten.
- 3. Gottfried-Keller-Stiftung, Ihre Sammlungen wurden im Berichtsjahre um sieben Neuerwerbungen — darunter eine Schen-kung — bereichert, die, wie üblich, auf Antrag der Stiftungskommission verschiedenen öffentlichen Sammlungen als Leihgaben anvertraut wurden.

Grössere Aufwendungen erfolgten für das Kloster St. Georgen in Stein am Rhein, Eigentum der Eidgenossenschaft.

Ach, der Menge gefällt, was auf den Marktplatz taugt Und es ehret der Knecht nur den Gewaltsamen. An das Göttliche glauben Die allein, die es selber sind.

était en droit d'attendre d'elle.



Photo L. Bacchetta, Genève

Affiche de l'Exposition

« Le titre d'Ecole des beaux-arts pouvait paraître bien ambitieux pour être appliqué à une école d'enseignement supérieur du dessin » disait un rapport de promotion en 1875, «si nous l'avons choisi malgré cet inconvénient, c'est que mieux que tout autre, il exprime ce que nous voudrions que cette école puisse devenir avec le temps; il n'y a en Suisse, à notre connaissance, aucune école destinée à former les jeunes artistes, il nous a semblé que, sans aucune prétention outrecuidante, notre Genève a le droit de prendre position et qu'elle offre à cet égard, des avantages importants dont elle ne doit pas négliger de tirer honneur en les mettant à la disposition de tous nos confédérés ».

Les désirs et les prévisions exprimés dans ce rapport se sont réalisés, notre ambition, en organisant une exposition d'œuvres des maîtres et des anciens élèves lauréats des concours de la Confédération, de l'Etat et de la Ville de Genève et de la Société des Arts est de montrer clairement le développement de notre école d'art et l'influence qu'elle n'a cessé d'exercer depuis 200 ans en formant plusieurs générations de peintres, sculpteurs, architectes et artisans qui ont honoré et honorent l'art suisse. Ainsi, sur les murs de cette vieille maison des artistes, le Musée Rath, trop petite aujourd'hui pour accueillir tous ceux qui ont illustré et fait honneur à Genève et à son école, se dessine l'histoire de deux siècles d'enseignement et d'efforts artistiques. On y voit la multiplicité des tentatives et des inventions, du stade de l'artisanat où Genève s'était confinée jusqu'au début du 18me siècle, à l'étude de la figure et du paysage.

Il se forme des groupes déterminés qui se distinguent par un goût très vif pour la vérité, une grande conscience et un éloignement marqué pour tous les excès théoriques. Chaque groupe a son histoire et ses maîtres, chacun a eu ses batailles et ses victoires.

C'est un panorama aussi vivant que possible des étapes de l'art depuis 200 ans qu'il s'agissait de montrer. Genève a été, depuis la fin du XVIIme siècle un centre artistique unique en Suisse. On a manifesté un empressement des plus vifs pour les choses de l'art et l'on peut s'étonner qu'une ville si petite ait pu assurer des enseignements artistiques d'une façon constante et ait produit tant d'artistes de talent.

Cette impulsion, cet élan donnés aux arts, cet enthousiasme ont été soutenus par l'attention spéciale que leur accordait le gouvernement de la République.

Il y a 200 ans l'initiation au dessin se confondait avec l'apprentissage. Dans un rapport où Jean-Jacques Burlamachi préconise la création d'une école d'art, il est dit: « On peut considérer l'établissement d'une école publique de dessin sous deux vues différentes: ou former des dessinateurs et des peintres ou seulement pour donner aux jeunes gens qui se destinent aux arts mécaniques les principes qui peuvent servir à perfectionner ces mêmes arts ». « C'est principalement et proprement sous cette seconde vue que la Commission a examiné la proposition d'établir dans cette ville une classe publique de dessin et dans la pensée que c'est surtout ce côté de la proposition qui intéresse notre ville ».

Ces idées, qui sont encore, avec raison, celles d'aujourd'hui, furent donc clairement exprimées dans la proposition de fonder l'école: les motifs invoqués étaient que le dessin devait se trouver « à la base de toutes les professions et des arts ».

Actuellement, l'école des beaux-arts et des arts industriels comprend deux sections; dans la première on y enseigne la peinture et la sculpture, dans la seconde, les métiers des arts industriels. Une école normale de dessin complète cet ensemble, il est placé sous la direction de l'école des arts et métiers.

Toute une série de manifestations sont prévues. Une séance officielle aura lieu le 3 avril à l'aula de l'Université, des allocutions

 $H\"{o}lderlin$